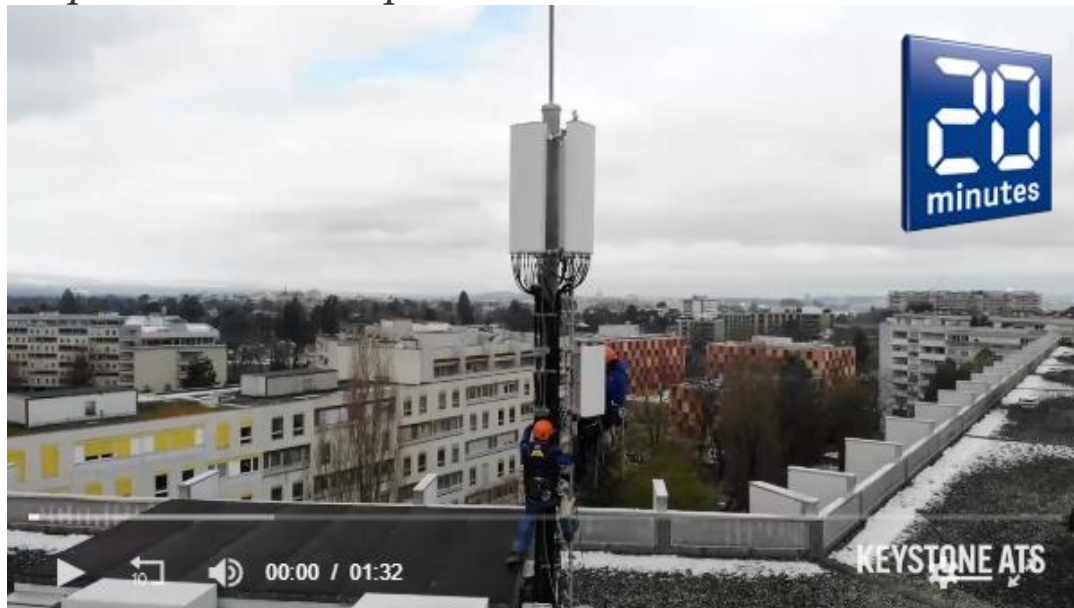


L'initiative populaire contre la 5G est lancée

La Chancellerie a donné son feu vert à l'initiative fédérale «Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économe en énergie».



L'introduction de la technologie de communication mobile 5G en Suisse suscite de nombreuses craintes. Ses opposants ont lancé une initiative populaire limitant l'extension du réseau. Ils ont jusqu'au 15 avril 2021 pour récolter les 100'000 signatures nécessaires.

Le texte de l'initiative demande que les valeurs limites, fixées par l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, ne soient pas relevées, pas même en raison de nouvelles méthodes de mesure.

La desserte en téléphonie mobile et Internet serait séparée entre espace extérieur et intérieur. Ainsi, la puissance des émetteurs devrait être abaissée pour que les émissions n'entrent pas dans un bâtiment. À l'intérieur, les données seraient transmises par câbles à fibre optique ou par câbles coaxiaux, et non pas par ondes électromagnétiques.

Places réservées dans les transports

D'autres mesures préconisent d'équiper les transports publics de sièges interdisant l'utilisation d'appareils électroniques. Les locaux des bâtiments publics tels que jardins d'enfants, écoles, hôpitaux ou EMS devraient être aménagés afin d'éviter tout rayonnement électromagnétique.

Les opérateurs qui envisagent d'installer de nouvelles antennes ou d'augmenter la puissance de celles existantes devraient obtenir l'accord écrit des habitants du quartier dans un rayon de 400 mètres. Les personnes électrosensibles auraient accès gratuitement à des centres de conseil.

Réseau en cours d'extension

Malgré les nombreuses oppositions contre la 5G, les opérateurs ont commencé à déployer leur réseau en vue d'une couverture quasiment intégrale du territoire helvétique. Pourtant plusieurs cantons romands ont pris des mesures de précaution.

Genève, Vaud et le Jura ont décrété un moratoire dans l'attente des conclusions d'un rapport de l'Office fédéral de l'environnement sur la question. Fribourg a décidé début juin de soumettre l'implantation d'antennes à l'octroi d'un permis de construire.

Neuchâtel veut appliquer le principe de précaution, quant au Grand Conseil valaisan, il a refusé d'introduire un moratoire.